

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 231

Paris, le 22 juin 2006

Le SNITPECT obtient la concrétisation de la ré-ouverture du chantier de la réforme statutaire des ITPE à 3 grades

Cher(e) camarade,

Lors de l'entretien au cabinet du Ministre obtenu par une délégation de la Commission Exécutive le 15 mai 2006, nos interlocuteurs nous ont informés que le ministre de l'Equipement n'était pas légitime à relancer le dossier statutaire tant que la DGCL n'ouvrait pas celui du cadre d'emploi d'ingénieur territorial !

Cette position brutale est venue soudainement contredire la volonté commune exprimée en 2005 par le ministre délégué aux collectivités locales et le ministre de l'Equipement d'avancer **concomitamment** afin d'aboutir rapidement à deux cadres statutaires à 3 niveaux de grades homologues pour les ITPE et les ingénieurs territoriaux.

Une forte mobilisation des ITPE s'est donc organisée auprès du Ministre, notamment le 2 juin 2006 lors de sa visite à l'ENTPE et le 15 juin 2006 à l'occasion de sa présence à Saint-Malo.

A cette occasion, nous avons pris acte avec satisfaction de son engagement de **ré-ouvrir officiellement et concrètement le chantier statutaire** par une première réunion de concertation le jeudi 22 juin 2006 à la DGPA, répondant ainsi à nos demandes.

Cette réunion avec la DGPA nous a permis de faire un état des lieux très précis des innombrables problèmes spécifiques au corps des ITPE générés par l'homologie prévue par les textes statutaires actuels (statut du corps des ITPE dont l'accès au troisième niveau de fonctions n'est reconnu que par un emploi fonctionnel d'ICTPE, cadre d'emploi actuel d'ingénieur territorial, décret Homologie et décret Détachement sans limitation de durée du 30 décembre 2005) et de démontrer à l'administration les caractères inapplicable et inacceptable de cet ensemble statutaire.

L'inégalité générée (entre ITPE d'une part et entre ITPE et IT d'autre part) par le décret d'homologie ainsi que par la notion d'échelon provisoire a été largement mise en avant, sans que l'administration ne puisse nier cette réalité.

Plusieurs demandes actuelles de retours à l'Etat d'ITPE en détachements de droit commun et les très nombreuses oppositions d'ITPE, d'IDTPE et d'ICTPE à être transférés sur des postes pourtant intéressants en Conseils Généraux, viennent parfaitement illustrer **l'absurdité de la situation** : alors que collectivement le corps des ingénieurs des TPE revendique de pouvoir exercer au sein des structures de la FPT, les décrets d'homologie et de DSLD interdisent les départs et incitent les ITPE détachés à revenir à l'Etat.

La démonstration a donc été faite que **seul un statut du corps des ITPE à trois grades, en homologie statutaire avec un cadre d'emploi d'IT modifié et prenant en compte la réalité des fonctions exercées**, permet de répondre aux enjeux de la décentralisation et des transferts à venir et autorise une réelle mobilité inter-fonctions publiques de façon bidirectionnelle entre FPE et FPT.

Que le statut 2006 aboutisse favorablement (soumis au Conseil d'Etat à l'été 2006, et s'appliquant rétroactivement au 1^{er} juin 2005) ou encore que la concertation relative à la constitution d'une note d'orientation stratégique sur la gestion du corps des ITPE (prévue début 2007) se déroule de façon constructive, ne suffisent pas à donner toutes les garanties nécessaires pour l'avenir des ingénieurs des TPE. Le fait que tous les éléments constitutifs du statut 2005 ne soient toujours pas en place, un an après, le démontre ! A ce propos, la DGPA nous a confirmé la parution imminente au Journal Officiel du décret fixant la NBI des ICTPE.

Nous avons rappelé que la signature d'un nouveau décret statutaire à trois grades doit intervenir avant la mise en œuvre effective des transferts et **nous avons exigé un calendrier de travail au rythme soutenu**.

Nous avons rappelé à la DGPA l'existence d'un programme d'actions communes mis au point avec l'AITF, actions pouvant être opérationnelles très rapidement si la concertation concernant la réforme statutaire du corps des ITPE et du cadre d'emploi des IT n'est pas engagée immédiatement à l'issue de cette réunion.

Pour nous, ce statut à trois niveaux de grade devra reprendre l'ensemble des revendications portées par le SNITPECT pour le corps des ITPE et non concrétisées par le gouvernement lors de son arbitrage en 2005.

Par ailleurs, cette réflexion d'homologie statutaire et de parité entre les fonctions publiques **doit intégrer un volet gestion et une approche indemnitaire**, le décret ISS revalorisant les coefficients de grades pour le corps (dont nous condamnons le retard persistant de la parution) devant pouvoir s'appliquer aux ITPE détachés de droit commun ou détachés sans limitation de durée ou optant pour la FPT.

→ A l'issue de la réunion, la DGPA a décidé de poursuivre cette réunion par **un calendrier de travail statutaire permettant d'aboutir à un projet de décret du statut des ITPE en début d'année 2007**. Une nouvelle réunion est d'ores et déjà arrêtée, **le 27 septembre 2006**, après des réunions de travail durant l'été entre la DGPA et la DGCL afin d'avancer de façon homogène sur les deux réformes statutaires homologues.

→ La DGPA a confirmé le calendrier de la concertation en cours sur la gestion, permettant de **renouveler la Charte de Gestion au printemps 2007**, en cohérence avec le projet de décret statutaire et la note d'orientation sur la gestion.

→ Nous avons obtenu **une concertation spécifique en septembre 2006 sur la transformation du Séniorat**, maintenant le principe d'une valorisation indemnitaire pour les carrières techniques à spécialités au sein du RST et au-delà, en prenant en compte la réforme des Comités de Domaines et celle de la revalorisation des coefficients de l'ISS pour le corps des ITPE.

→ Enfin, suite à notre courrier du 20 avril 2006, la DGPA s'est engagée à l'ouverture de la **concertation globale sur tous les sujets de l'ISS** à partir d'octobre 2006.

Sur tous ces points, les ingénieurs des TPE attendent des avancées concrètes et rapides dont les conséquences détermineront leurs positions individuelles et collectives durant les évolutions majeures à venir, en particulier au moment des transferts.

Chacun doit se tenir **prêts à agir rapidement avec les ingénieurs territoriaux** pour obtenir ces nouvelles avancées déterminantes.

Dans les prochains mois, nous connaissons des évolutions significatives des structures de l'Etat et de la FPT. Nous pesons déjà dans ces processus pour qu'ils prennent en compte la conception du service public que nous défendons, par exemple à travers **notre combat en cours pour l'avenir du RST**, et pour que les ingénieurs des TPE aient accès dans ces structures nouvelles aux fonctions de haut niveau qui sont les leurs.

A travers notre engagement, notre mobilisation et notre détermination, c'est ainsi que, **tous unis**, nous ferons en même temps progresser le service public et aboutir nos revendications dans le cadre inter fonctions – publiques que nous défendons.

Pascal PAVAGEAU
Secrétaire Général

